

La retraite est un droit, la CFDT veut le conforter

Vous êtes cadre ou assimilé et avec le scrutin d'aujourd'hui vous allez élire vos représentants au Conseil d'administration de la nouvelle ALTEA.

C'est la caisse des cadres AGIRC du groupe APRIONIS, née de la fusion d'ALTEA et d'IRRAPRI.

Partout où elle est présente, dans les conseils, dans les négociations, la CFDT défend le droit à une retraite décente pour tous. La CFDT défend la pérennité financière de votre retraite complémentaire

La CFDT est particulièrement vigilante sur ces points :

► **Stopper la dégradation du taux de rendement des cotisations pour conserver un bon niveau de remplacement retraite/salaire**

Les négociations de l'année 2009 n'ont pas abouti sur ce sujet en raison du blocage total de la délégation patronale. Les décisions à prendre pour redresser l'équilibre financier de l'AGIRC sont reportées à 2010. Les réserves permettent momentanément de faire face aux besoins.

► **Partir en retraite avant 60 ans, sous certaines conditions, obtenu par la CFDT lors de la réforme de 2003**

Depuis 2004, plus de 600 000 salariés ayant commencé à travailler avant dix-sept ans en ont déjà bénéficié. Par contre, les négociations sur la pénibilité au travail ont échoué et le gouvernement, qui s'était pourtant engagé, est immobile. La CFDT demande une réparation et un départ anticipé pour ceux dont le préjudice est irréversible.

► **Obtenir aux mêmes conditions et au même âge, retraite de base et complémentaires**

Le dispositif de l'AGFF, qui finance la retraite entre 60 et 65 ans, a été prorogé jusqu'en fin 2010. Ceux qui bénéficient d'un droit à la retraite avant 60 ans, bénéficient aussi des complémentaires.

► **Suivre l'acquisition des droits, tout au long de la carrière et en informer les salariés**

C'est un chantier majeur pour la CFDT. Le rapprochement entre l'AGIRC et l'ARRCO facilite déjà les relations avec les caisses de retraites, l'unification en cours des réglementations des deux régimes permet une meilleure compréhension par tous.

Pour la gestion de la nouvelle caisse ALTEA et du groupe APRIONIS, notre rôle d'administrateur consiste à :

- Vous donner toute l'information nécessaire comme actif ou retraité, faciliter vos relations avec les caisses et favoriser le traitement en un guichet unique des dossiers AGIRC et ARRCO.
- Donner à l'intérieur du groupe les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'activité retraite et à la constante amélioration de la qualité de service.
- Poursuivre une action sociale auprès de ceux qui rencontrent des difficultés temporaires, par des aides individuelles (secours, aide au maintien à domicile et préservation de l'autonomie) et le soutien de réalisations sociales collectives.

Votez et faites voter CFDT Cadres

INTÉRESSEMENT

Cet accord "ICARE" (accord d'Intéressement Collectif A la Recherche d'Economies), rebaptisé "AIC" (Accord d'Intéressement Collectif) bien que chacun subisse encore aujourd'hui la pression permanente de la recherche d'économies !

Nous étions réunis pour renouveler cet accord pour 2010, 2011 et 2012. Cette année, la DG affiche clairement son désir de rebâtir un "autre" accord d'intéressement qui s'appuierait sur d'autres critères que les résultats financiers (ex, productivité, livraison, etc...). Elle accepte néanmoins de reconduire l'accord actuel. Dans ce contexte, la position de la DG :

Refus d'augmenter l'enveloppe de 14 M€, inchangée depuis 2001 !

Refus d'accorder un "abondement" (comme en 1992, 1995, 1996 et 1997)

Devant l'insistance de la CFDT sur le sujet des temps partiels et maladies (*), la DG demande à toutes les OS de se positionner avant de prendre une décision.

(*) Temps partiels et maladie, de quoi s'agit-il : D'accorder l'intégralité de la part fixe (300 €) pour les temps partiels (à employeur unique) ou en cas de maladie.

Le 2 Avril prochain, nous saurons si la DG accepte de considérer la demande CFDT.

St-Cloud le 24 mars 2010